

# REPUBLIQUE DU BENIN

## AVIS DE MARCHÉ DE FOURNITURES

Source de financement : Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)

Accord de Prêt de la BOAD : N° 2022069/PR BN 2022 34 00 du 18 Novembre 2022

### Procédure Ouverte Internationale

**Acquisition des kits de comptages (14 494 kits de comptage monophasés et 1 655 kits triphasés) de la sous composante "Travaux"**

DAOI N°318/ 2024/SBEE/ DG/DEPP-PRMP /ProMER/SPM du 24 mai 2024

### DESCRIPTION DU PROJET

#### 1. Description du marché

La Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) a sollicité et obtenu de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) des fonds, afin de financer le Projet de Modernisation et d'Extension des Réseaux de la SBEE (ProMER), et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché d'**Acquisition des kits de comptages de la sous composante "Travaux"**. Les kits de comptage concernent 14 494 kits de comptage monophasés et 1 655 kits comptage triphasés seront livrés au Magasin central de la SBEE sis AKPAKPA Cotonou, République du Bénin.

La SBEE sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les équipements de comptage de la sous-composante « travaux » qui concerne l'**Acquisition de 14 494 kits de comptage monophasés et de 1 655 kits comptage triphasés**

#### 2. Nombre et intitulés des lots

Marché à lot unique

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

**ANOBAILLEUR  
OBTENU**

#### 3. Éligibilité et règle de l'origine

La participation à cet appel d'offres est ouverte à tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert à l'international. Tous les biens fournis dans le cadre de cet appel d'offres doivent répondre aux critères d'origine tels que définis dans le Guide de procédures de passation des marchés et règles d'attribution des contrats financés par la BOAD disponible à l'adresse : [www.boad.org/politiques-procedures-directives](http://www.boad.org/politiques-procedures-directives).

#### 4. Nombre d'offres

Les soumissionnaires ne peuvent soumettre qu'une seule offre. Les offres ne portant que sur une partie du marché ne seront pas prises en considération. Tout soumissionnaire peut indiquer dans son offre qu'il consentira une remise au cas où son offre serait retenue. Les soumissionnaires ne peuvent pas soumettre une offre pour une variante en plus de leur offre pour les fournitures requises dans le dossier d'appel d'offres.

#### 5. Situations d'exclusion

Les soumissionnaires doivent fournir une déclaration signée, incluse au formulaire de soumission pour un contrat de fournitures, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations énumérées au point 2.2.2 du Guide des Procédures de passation de marché et règles d'attribution des contrats de la BOAD.

## **6. Possibilités de sous-traitance**

Aucune sous-traitance n'est autorisée dans le cadre de la passation de ce marché.

## **7. Garantie de bonne exécution**

Il sera demandé à l'attributaire de fournir une garantie de bonne exécution égale à 5 % de la valeur du marché à la signature du contrat. Cette garantie doit être fournie avec le contrat contresigné dans un délai de 15 jours calendaires à compter de la date de la notification de l'attribution définitive par la SBEE. Si l'attributaire ne fournit pas la garantie requise dans le délai imparti, le contrat sera frappé de nullité.

## **8. Réunion d'information et/ou visite de site**

Aucune réunion d'information n'est prévue.



## **9. Validité des offres**

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

## **10. Date prévue de commencement du marché**

La date prévue de mise en œuvre du marché est fixée au 1er décembre 2024.

## **11. Période de mise en œuvre des tâches**

Cette période est de 270 jours calendaires (09 mois) calendaires à compter de la date de réception par le titulaire de l'ordre de service de démarrage.

Des livraisons partielles des kits complets (coffrets, compteurs, disjoncteurs) sont tolérées. Le nombre total de livraison ne peut excéder trois (03).

# **CRITÈRES DE SELECTION ET D'ATTRIBUTION**

## **12. Critères de sélection**

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux soumissionnaires. Dans le cas où les offres seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble :

### **1) Capacité économique et financière du soumissionnaire**

Dans le cas où le soumissionnaire est un organisme public, des informations équivalentes devront être fournies

- a) Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen (calculé sur les années de 2020 à 2022) supérieur ou égal à **un milliard deux cent millions (1 200 000 000) francs CFA**.
- b) La trésorerie et les équivalents de trésorerie de début et de fin d'exercice ainsi que les flux nets de trésorerie doivent globalement être excédentaires.

### **2) Capacité professionnelle du soumissionnaire**

- a) Les soumissionnaires doivent être spécialisés dans la fourniture de matériel HTA-BT ou dans la construction des réseaux de distribution. A cet égard, les dossiers doivent comprendre des agréments et ou des registres de commerce mentionnant l'exercice de ces activités sous peine de rejet de leurs offres.

### **3) Capacité technique du soumissionnaire**

- a) Les soumissionnaires doivent avoir au moins une (01) expérience de fournitures de **kits de comptages basse tension BT** au montant d'**un milliard (1 000 000 000) hors taxes hors douanes**, justifiée par les attestations de bonne fin d'exécution ou des procès-verbaux de réception accompagnés des contrats. Toute expérience non justifiée avec des preuves à l'appui, ne sera pas prise en compte. Les expériences doivent être portées sur des marchés exécutés à titre de fournisseur principal ou de membre

de groupement au cours des cinq (05) dernières années 2023, 2022, 2021, 2020, 2019 et pour l'année en cours, en rapport avec la fourniture de kits de comptage ;

NB : le marché est achevé pour l'essentiel dès lors qu'il est réalisé au moins à hauteur de 80% du contrat de base.

### 13. Critères d'attribution

Le prix.

## SOUMETTRE UNE OFFRE

**ANOBAILLEUR  
OBTENU**

### 14. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres ?

1. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement les Documents d'Appel d'Offres complets en Français à compter de 27/05/2024.
2. En formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après : <https://marches-publics.sbee.bj/>.  
Ladite demande doit préciser les informations suivantes : nom de la société, nom & prénom du représentant, numéro de téléphone et le mail de la structure. Le DAO en version papier sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics ou adressé aux candidats à leurs frais par fret aérien. Ce dossier peut aussi être remis aux candidats en version électronique sous le format PDF ou envoyé par voie électronique, sous réserve des dispositions relatives à la dématérialisation.

Les offres doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire type de soumission pour les marchés de fournitures inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et la présentation doivent être strictement respectées.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à M. Nestor HOUAGA à l'adresse :  
Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE)

Tél : (+229) 21.31.21.45/62 / 95.32.22.86/95.42.97.32

Télécopie : (+229) 21.31.50.28

Courriels : [info\\_prmp@sbee.bj](mailto:info_prmp@sbee.bj)/[eadognon@sbee.bj](mailto:eadognon@sbee.bj)/[nhouaga@sbee.bj](mailto:nhouaga@sbee.bj) (avec mention de la référence de publication indiquée au point 1) au moins **12 jours calendaires** avant la date limite de remise des offres figurant au point 18. L'autorité Contractante (SBEE) répondra aux questions au moins **10 jours calendaires** avant la date limite de soumission des offres. Des éclaircissements ou des changements mineurs au dossier d'appel d'offres sont publiés au plus tard **huit (08) jours calendaires** avant la date limite de soumission des offres dans les mêmes canaux ayant servi à la publication de l'Avis de marché.

### 15. Date limite de soumission des offres

Les offres doivent être déposées en mains propres ou par lettre recommandée ou courrier express avec accusé de réception délivré par porteur contre décharge du registre du DAO à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de la SBEE sis au bureau 201, deuxième étage de l'immeuble de la Direction Générale de la SBEE en face de la Préfecture du Littoral, immeuble contigu à celui de ORABANK, Cotonou, République du Bénin, Tél : (+229) 21 31 21 45/62, Fax : (+229) 21 31 50 28, le 23 Juillet 2024, à 10h 00 minutes heure locale (GMT+1) au plus tard.

Toute offre reçue après la date et heure limites ne sera pas prise en considération.

**Les offres doivent comprendre une garantie de soumission** d'un montant égal à **douze millions (12 000 000) francs CFA.**

Cette garantie sera restituée aux soumissionnaires non retenus, une fois que l'appel d'offre aura été mené à termes, et l'attributaire après la signature du contrat par toutes les parties. Cette garantie sera utilisée si le soumissionnaire n'honore pas toutes les obligations stipulées dans l'appel d'offres.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

## **16. Séance d'ouverture des offres**

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, le cas échéant, d'un observateur indépendant à l'adresse : République du Bénin, Cotonou, Avenue du Gouverneur William Ponty, Direction Générale de la SBEE, Immeuble contigu à celui de ORABANK sis en face de la Préfecture du Littoral, Premier étage, Bureau 116, Tél : (+229) 21 31 21 45/62, Fax : (+229) 21 31 50 28, le 23 Juillet 2021, à partir de **10h 30 minutes heure locale (GMT+1)**. A cet effet, il est demandé à tous les soumissionnaires de mentionner leurs mails dans le registre des DAO au moment du dépôt de leurs offres. Un procès-verbal sera rédigé et sera mis à disposition de chaque soumissionnaire.

## **17. Debriefing**

Toute entreprise qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles son offre/proposition n'a pas été retenu doit en faire la demande. L'autorité contractante communiquera dans les plus brefs délais par écrit l'explication du rejet de la proposition. Si le soumissionnaire fait la demande d'assister à une réunion de **débriefing**, il devra en assumer tous les coûts.

## **18. Langue de la procédure**

Toutes les communications écrites de cette appel d'offres doivent être faites en français.

**ANOBAILLEUR  
OBTENU**

## **19. Base juridique**

Le Guide des Procédures de passation de marchés et règles d'attribution des contrats de la BOAD disponibles sur le site : [www.boad.org/politiques-procedures-directives/](http://www.boad.org/politiques-procedures-directives/).

**N.B. : L'Autorité contractante (SBEE) se réserve le droit de ne pas donner suite au présent appel d'offres.**

La Personne Responsable des Marchés Publics pi,



  
**Nestor HOUAGA**